

La Grève des Cheminots Allemands est générale

Le trafic continue en pays occupé

Berlin, 2 février. — A Berlin, le trafic régulier des trains de grandes lignes est complètement suspendu à l'heure actuelle. Seul quelques trains qui reçoivent leur charge d'attache au train 30.100 partent de Berlin après minuit 30.

Cela tient surtout à l'entrée en grève des mécaniciens et des chauffeurs de locomotives : le personnel des gares et les aiguilleurs se déclarent prêts à assurer leur service. Le trafic des trains de marchandises est également suspendu.

Toutefois, la direction fait tous ses efforts pour que le service des trains assurant le ravitaillement en vivres et en charbon puisse être repris dans la journée.

Dans toutes les gares de Berlin, les gachets sont fermés.

D'après les dernières informations en provenance aussi, le trafic a dû être interrompu.

A Eurt, le personnel de la traction est en grève. Hanovre, fonctionne un service réduit ; à Essen et dans tout le district de Münster, tout trafic est arrêté.

En prax occupé l'ordre de grève n'a pas encore été suivi.

M. Le Troqueur chargé le général Wegand de prendre toutes mesures et dispositions nécessaires pour que le transport des bandons allemands soit assuré normalement.

Les mesures gouvernementales

Berlin, 2 février. — Le préfet de police a fait arrêter 2 chefs du syndicat d'Empire des cheminots comme ayant contenu en l'occurrence d'être en faisant de la propagande pour la grève.

En vertu de la même ordonnance on a saisi, dans les grandes banques, plusieurs millions de marks qui y étaient déposés au compte des syndicats actuellement en grève.

Les corps de volontaires, entraînés à remplacer les grévistes dans les exploitations vitales de l'Etat, attendent à peu en action, on les emploie surtout comme mécaniciens ou bien pour charger et décharger les trains de vivres. Rien qu'à Hambourg, 10.000 de ces volontaires seront au travail demain matin. Déjà, en effet, les envois de lait commencent à se raréfier à Berlin : les arrivages de viande sont compromis.

Plusieurs trains venant de l'ouest et bord-ouest et de Francfort ont dû s'arrêter dans les gares et débarquer des voyageurs. D'autres arriveront jusqu'à Berlin, espèrent-on, mais avec des retards impossibles à prévoir. Beaucoup d'étrangers, qui ont voulu quitter Berlin ce matin, ont dû regagner leurs hôtels ; ils ont retrouvé leurs chambres vides, mais par d'autres voyageurs restés en panne.

La Bavière est complètement réfractaire au mouvement.

Des ordres formels

du général Degoutte

Mayence, 2 février. — Le général Degoutte, commandant en chef les armées alliées d'occupation en Rhénanie, a prescrit que le personnel des chemins de fer devrait continuer à assurer leurs services en lieu et place. Les ordres qui seront adressés à la Commission Inter-Alliée au personnel des chemins de fer de campagne devront être exécutés. Les contrevenants seront traduits devant les Conseils de guerre.

Pour les marins victimes du chômage

LE SÉNAT A ADOPTÉ LE SECOURS DE 500.000 FRANCS

Paris, 2 février. — Le Sénat a adopté, par 253 voix contre 3 sur 257 votants, le projet de loi adopté par le Chambre des Députés, portant ouverture, sur l'exercice 1921, d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs au Ministère des Travaux Publics pour secours aux marins victimes du chômage.

Un voleur Arrageois s'est livré à Paris

Paris, 2 février. — Un individu nommé Plaisant Henri, garçon de café, 19 ans, sans domicile fixe, s'est constitué prisonnier hier soir à la direction de la police judiciaire. Il était recherché en vertu d'un mandat du Parquet d'Arras, pour vol abus de confiance réel et usurpation d'état civil. Il a été écroué au dépôt.

Un jeune homme s'est noyé sous les yeux de sa mère

Verdun, 2 février. — Pêchant en barque sur le canal de l'Est, près d'Handauville, le jeune Henion, âgé de 16 ans, en accablant la rive, est tombé à l'eau et a coulé à pic. Cette terrible scène s'est déroulée sous les yeux d sa mère. Le corps du malheureux n'a pas encore été retrouvé.

Un nouvel incident en Haute-Silésie

Un dépôt militaire a été attaqué et pillé par les Allemands

Berlin, 2 février. — Un incident s'est produit à Oberkrau (Haute-Silésie), où un stock important d'équipements militaires avait été découvert par des représentants de la commission internationale.

Une Allee qui a enfoncé les portes du dépôt où ces équipements avaient été emmagasinés et en ont dérobé la majeure partie.

M. Poincaré en a parlé en Conseil de Cabinet

Paris, 2 février. — Les Ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet. M. Poincaré a entretenu ses collègues des graves incidents de Haute-Silésie. Le ministre des Affaires étrangères a rendu compte de l'état des négociations douanières engagées avec le gouvernement allemand. Le Conseil s'est ensuite occupé des divers projets déposés devant les Chambres et des affaires courantes.

Le pourvoi de Landru a été rejeté par la Cour de Cassation

Le condamné à mort n'a plus qu'à espérer la grâce Présidencielle

Paris, 2 février. — Cet après-midi, devant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, est venu le pourvoi formé par Landru Henri-Désiré, contre l'arrêt de la Cour d'Assises de Seine-et-Oise qui l'a condamné à mort.

Après trois quarts d'heure de délibérations, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Landru, contre l'arrêt de la Cour d'Assises de Seine-et-Oise qui l'a condamné à mort.

Il ne reste donc plus à Landru qu'à espérer la grâce Présidencielle.

LE DÉSERTEUR MEURTIER IL A ÉTÉ CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPETUË

Marseille, 2 février. — Le conseil de guerre de la 15e région a condamné aux travaux forcés à perpétuité le soldat Simoni, du 173e d'infanterie, déserteur en Corse et poursuivi par les gendarmes ; il avait tiré sur eux et en avait blessé un.

DES GREVES Aux Mines d'Ostricourt

UNE MODIFICATION A L'HORAIRE DU TRAVAIL PROVOQUE LE CONFLIT

Les 300 ouvriers des travaux du jour de la Compagnie des Mines d'Ostricourt viennent de se mettre en grève au sujet de l'application de la loi de huit heures.

Comme dans toutes les Compagnies des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, les ouvriers d'Ostricourt travaillaient de 6 heures du matin à 14 h. 30 du soir avec un repos de 9 h. 30 à 10 heures, pour le déjeuner.

Le 27 janvier dernier, la Compagnie faisait annoncer à l'entrée des usines que les heures de travail seraient maintenues comme elles le furent jusqu'à la fin de l'année, mais que les heures de travail étaient fixées comme suit :

Entrée des ateliers, à 7 heures du matin ; petit déjeuner de 9 h. 30 à 9 h. 45 ; reprise du travail de 9 h. 45 à midi ; déjeuner, de midi à treize heures ; reprise du travail, de 13 h. 15 à 16 h. 30.

C'est ce qui a amené le conflit. Une députation conduite par Louart, secrétaire adjoint du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, s'est rendue mercredi après-midi, près de l'ingénieur en chef des services de jour, pour protester contre la nouvelle réglementation des heures de travail et pour demander de rétablir l'ancien système, c'est-à-dire les huit heures consécutives.

La députation a surtout donné comme argument que les trains de la Compagnie du Chemin de fer du Nord amenaient trop tôt le matin et ramenaient trop tard le soir les ouvriers qui, en majorité, habitent des communes éloignées du siège de la concession.

Mais, l'insistance des députés ouvriers, la Compagnie s'est résignée à céder et à revenir sur sa nouvelle réglementation des heures de travail.

Dans une réunion tenue mercredi à six heures du soir, au Mans, les délégués des ouvriers ont décidé de continuer la grève jusqu'à complète satisfaction.

Jeudi matin, la grève était complète parmi le personnel des travaux du jour. Le calme n'a cessé de régner.

Dans les triages Tourquennois

UNE GREVE D'UNE HEURE

Il y a quelque temps, le Syndicat des Trieurs du Mans de Tourquenois adressait aux patrons une demande de relèvement de salaires pour les ouvriers de cette corporation.

Aucune réponse n'étant parvenue, il fut décidé qu'une grève de protestation, d'une heure aurait lieu. C'est ainsi que mercredi, le travail fut suspendu dans tous les triages de Tourquenois, de dix heures à onze heures du matin.

Le temps d'aujourd'hui

PLUIE ET REFROIDISSEMENT

Probabilités pour la journée du 3 février

Vents de sud à ouest forts. Pluie suivie d'éclaircies et de vents faibles. Pluie de nuages et d'humidité. Même temps région ouest avec refroidissement. Pluie dans la moitié est.

Un odieux attentat de deux indéfatigables

A tour de rôle, ils abusèrent d'une fillette de Frais-Merles

Un odieux attentat, dont les auteurs se vantent de ce qu'ils ne pourront jamais révéler, a eu lieu hier soir, à Frais-Merles. Voici dans quelles circonstances.

Mlle M. M., âgée de 14 ans, et demeurant chez ses parents, à Frais-Merles, passait place de la Mairie, à 6 heures 30 du soir. L'endroit était absolument désert.

Tout à coup, deux hommes, dont le visage était dissimulé par un capuchon rabattu s'élançant d'un coin sombre où ils se dissimulaient, se jetèrent sur elle. Mlle M., dans son état de peur, se mit à crier, en criant : "Au secours !"

Malgré les efforts que faisait pour s'échapper la jeune fille terrorisée, les deux ignobles personnages l'entraînèrent dans une maison en construction où, à tour de rôle, ils abusèrent odieusement de leur victime. Puis ils prirent la fuite.

Mlle M. entraîna jusque chez elle, où le docteur Guelet vint lui prodiguer des soins. La gendarmerie, avisée, se mit aussitôt en campagne. La fillette n'a pu distinguer les traits de ses agresseurs, mais elle croit avoir eu affaire à deux Algériens.

Cet odieux attentat a provoqué une vive émotion à Frais-Merles, et il est certain que si les salivés étaient découverts, la population leur ferait facilement un mauvais parti.

Des trafiquants d'opium ont été arrêtés

ILS ONT ÉTÉ PRIS A LENS ET A LILLE

Depuis quelque temps, M. Branchard, commissaire de police mobile, mène des opérations de Lens sur une grosse affaire de commerce d'opium. Nous apprenons que cette enquête vient d'aboutir à l'arrestation de quatre inculpés. Ce sont les noms suivants : Brongruy, ancien sous-officier, rue Quintin-Burgnet, qui a été appréhendé par les inspecteurs de la brigade mobile au moment où il allait quitter le grand café de Lille, et Gaston Aillet, horloger, boulevard des Ecoles, à Lens, ancien sous-officier.

Tous deux ont été transférés à la prison de Saint-Pol, centre d'opérations des trafiquants d'opium.

Les dépenses exagérées faites par ces deux individus faisaient soupçonner aux Lenois ; Mais d'où venait l'argent ? Ces arrestations vont donc nous le renseigner.

Poursuivant son enquête, M. Branchard a également arrêté, à Lens, le nommé Degrange Charles, 59 ans, charpentiériste à Loos, et Vanpoete Cyrille, 40 ans, domicilié à Tourcoing. Ce dernier fut appréhendé dans cette dernière ville avec le concours de la police locale.

Les quatre inculpés ont été transférés à la prison de Saint-Pol.

Le comte de Lar Saluces a été tué par un train

Bordeaux, 2 février. — Le comte Eugène de Lar-Saluces, président du Comité royaliste de la Gironde, ancien conseiller général, a été tué accidentellement en gare de Prèignac (Gironde) à 11 heures, par l'express Côte-Bordeaux.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un Maubougeois était accusé d'intelligences avec l'ennemi

Emile Desmoullins, 45 ans, ajusteur, était accusé d'intelligences avec l'ennemi, à Maubeuge. L'accusation lui reprochait les faits suivants : Lors de l'envahissement de cette région en 1914, Desmoullins vint à la gare de Maubeuge et ses enfants, jusque en 1916, il exerça divers métiers puis il fut employé à l'usine Pesant où il fut employé à divers travaux pour le compte de l'ennemi.

En 1917, il alla travailler, toujours pour le compte de l'ennemi, à l'usine Sclifort où il resta jusque fin 1917.

Il ne tarda pas à être très mal avec son voisin, Jules Demoullier, qui lui reprochait de travailler volontairement pour l'ennemi.

Mme Desmoullins ayant en février 1916, demandé à Demoullier pourquoi il n'allait pas travailler avec son mari dans une usine allemande à Maubeuge, celui-ci répondit qu'il était Français et qu'il n'allait pas en Allemagne.

La femme Demoullier prévit son mari et eut une discussion violente entre les deux hommes. Desmoullins se cacha en profitant de sa colère, et ne reparut plus. Desmoullins fut condamné à 3 mois de prison voir cette peine portée à 6 mois par le Gouverneur de Maubeuge. Desmoullins répondit les faits.

Il n'y a pas d'antécédents judiciaires. Emile Desmoullins a été acquitté.

Mœurs à Lille

UN DOUBLE ACQUITTEMENT

Alphonse De Ghesselle, 27 ans, marchand des quatre-saisons, rue Jules-Breton, à Lille et Léon Lepez, 20 ans, apprenti jardinier étaient poursuivis pour attentat aux mœurs. Ils ont été acquittés. — Défenseur : M^e Phalcpin.

LILLE

La Grève des Cinémas

ELLE APPARAÎT INEVITABLEMENT NOUS DITON SI L'ÉTAT MAINTIENDR SES PREFERENCES FISCALES

Une grève générale des Cinémas et même de tous les établissements de spectacle, apparaît assez nettement comme presque inévitable et l'Etat, les communes, maintiennent leurs préférences fiscales exagérées.

Telle est la déclaration formelle qui nous fut faite dans la journée d'hier, par un des directeurs d'un des principaux établissements de spectacle de notre ville.

« En effet, ajoute notre interlocuteur, en matière de taxes, l'Etat, que les communes s'efforcent d'imiter, en est arrivé à des chiffres énormes. C'est ainsi que dans un établissement de spectacles, les taxes sur la location et sur les programmes, qui sont devenus plus élevés qu'ailleurs, nous imposent des sacrifices énormes. »

« L'exploitation de nos établissements devient presque impossible. Si même de là on rajoutait les taxes qu'on nous applique à titre de traverses, nous aurions, en ce qui concerne nos établissements, des sacrifices énormes. C'est ainsi que dans un établissement de spectacles, les taxes sur la location et sur les programmes, qui sont devenus plus élevés qu'ailleurs, nous imposent des sacrifices énormes. »

« Avec ensemble, tous ces établissements dont l'Etat tire actuellement des ressources immenses, seront bien obligés de fermer, qui leur exploitation sera devenue déficitaire. »

« Un exemple ? — Ajoute notre interlocuteur... — Nous pourrions vous citer tel cinéma de Roubaix qui pour l'année 1921 compte un déficit total de 30.000 fr. Eh bien !... dans le cours de cette année, il a payé à l'Etat, à la commune, en taxes de toute nature, 27.000 francs.

N'est-ce pas d'un illogisme formidable. Ainsi, voilà un établissement qui ne réalise que des bénéfices et qui se voit contraint de verser 27.000 fr. au fisc. Résultat : 30.000 fr. de pertes.

Qu'on nous impose sur les bénéfices réalisés, rien de mieux. Qu'on nous assimile à des commerces de luxe et qu'on nous assujettisse à la taxe de luxe de 10 %, passe encore, mais vraiment, avec le système actuel, nous allons à la ruine d'une industrie qui est une source de prospérité pour les pays tout entiers. »

LA GREVE SERA-T-ELLE GENERALE ?

« Croyez-vous, demandons-nous, que tous les cinémas de France fermeront leurs portes en même temps ? Y aura-t-il vraiment mouvement d'ensemble ? »

« Ce qui est assez difficile, c'est de prévoir un mouvement d'ensemble qui ne soit pas limité à un seul établissement. C'est pourquoi nous nous proposons de demander que les cinémas de France, les agences de location, arrêtent et la production et la location. Certes, ce sera là une perte immense. Des milliers de travailleurs en souffriront. Mais entre deux maux, il faut choisir le moindre. Par son régime de fiscalité actuel, l'Etat nous accule à la ruine. Ce sera la mort lente pour nos industries. Nous nous laissons exploiter davantage. Il faut se décider à réagir si nous voulons vivre. Il nous faut demander à l'Etat que nous sommes pour lui une source de profits et qu'il convient de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. »

« Si la grève se produisait, interrogeons nous encore, pensez-vous qu'elle puisse durer longtemps ? »

« Ceci est assez difficile à délimiter. Cela dépendra de la nature des tractations engagées avec les pouvoirs publics. L'attitude des établissements de spectacles, autres que les Cinémas, (Théâtres, Concerts, Music-Halls) jouera aussi un certain rôle dans la durée du conflit. Il est certain que si l'Etat, d'ici trois ou quatre mois, car la chose ne peut guère s'avancer, se trouvait en présence de la grève totale de tous les établissements de Spectacle de France, il en résulterait pour lui de telles pertes que cela pourrait abrégé singulièrement la durée du conflit. »

LA SITUATION A LILLE

« En ce qui concerne Lille, poursuit notre interlocuteur, la situation est très critique pour beaucoup d'entreprises artistiques, et d'établissements cinématographiques.

Quantité réalisent tout juste leurs frais, avec un très léger bénéfice. D'autres ne parviennent pas à boucler leur budget.

Nous pourrions citer tels concerts d'art pur, qui ont continué pendant nos derniers mois à se faire avec des bénéfices énormes, mais nous nous sommes aperçus que ces bénéfices ne sont pas si minces qu'on le dit à l'Etat, à la Ville, des taxes exorbitantes. C'est d'un illogisme formidable. Et dire qu'il s'agit d'entreprises d'éducation artistique. Ah ! elle est belle la protection apportée par notre démocratie, l'éducation populaire ! »

Notre interlocuteur, nous sembla avoir assez bien résumé par cette dernière phrase, la question de taxes, en de trop nombreux cas. Il est de toute évidence que cette question épineuse a besoin d'être étudiée sérieusement, en toute équité. Les établissements de spectacles sont des établissements de luxe, oui, c'est certain. Ce n'est toutefois pas une raison pour leur enlever le droit à la vie.

Avec les réflexions de la personnalité que nous sommes en présence hier, nous semblons assez confirmés par les flexions d'un grand quotidien artistique, lequel écrit franchement en son numéro

d'avant-hier : « Si les pouvoirs publics ne consentent pas à modifier la législation actuelle, il y aurait lieu d'envisager la cessation de toute espèce de spectacle dans la France entière. La n'est la question, le conflit nous semble décidément très menaçant. »

Pour les Pupilles de la Nation

DES VIEUX ONT ÉTÉ EMIS PAR LA SECTION CANTONALE, DE LILLE

Les délégués constituant la section cantonale des Pupilles de la Nation, se sont réunis, en assemblée générale, le 18 janvier 1921, sous la présidence de M. D. Vermeire.

La section fonctionne normalement depuis un an et l'expérience de cette année de fonctionnement a amené la section à formuler un certain nombre de vœux. La publication de ces vœux dans la Presse a été décidée en vue d'attirer l'attention des autres sections cantonales à faire connaître, elles aussi, leurs desiderata et d'attirer l'attention du public sur l'importance de cette question au point de vue des enfants de guerre.

Les vœux principaux émis par cette assemblée sont les suivants :

« Tous les enfants, dont le père, la mère ou le grand-père ont été victimes de la guerre — quelles qu'aient été les conditions dans lesquelles ils ont été victimes (au front, à l'intérieur, aux usines, en captivité, etc.) ; blessés, malades, aggravation de maladie, disparition, quel que soit le moment de leur absence après la fin des hostilités — pourront revendiquer le bénéfice de l'adoption par la Nation. Toutefois, en cas de survie du père, de la mère, ou du grand-père, l'adoption ne sera prononcée que si ce dernier se trouve, totalement ou partiellement, dans l'incapacité de pourvoir aux obligations et charges du chef de famille. »

« Les enfants, dont le père, la mère ou le grand-père ont été victimes de la guerre au sens de la loi du 24 juin 1919, même s'ils ont eu leurs parents ou soutiens lorsque leur invalidité est telle qu'ils sont susceptibles de leur ouvrir un droit à pension. »

« L'adoption entraîne obligatoirement le droit pour le pupille à l'appui matériel et moral de la Nation dans toutes les circonstances où il pourrait en avoir besoin, et ce, au moins jusqu'à sa majorité. »

« Les sections cantonales doivent être composées non seulement de membres de droit et de membres d'adhésion, mais aussi de membres désignés par les parents ou tuteurs des Pupilles. »

« Les sections cantonales devraient être attribuées avec plus de diligence et payées avec plus de régularité. Il y aurait lieu, surtout d'éviter la discontinuité dans les paiements. »

« La situation matérielle d'une famille dont le père ou la mère ont été victimes de la guerre ne doit pas être considérée, à priori, par la section permanente de l'Office départemental comme une modification de la situation matérielle de la famille. Une enquête doit être faite par la section cantonale, en vue de fixer la nouvelle situation matérielle de la famille. »

« La situation matérielle d'une famille dont le père ou la mère ont été victimes de la guerre ne doit pas être considérée, à priori, par la section permanente de l'Office départemental comme une modification de la situation matérielle de la famille. Une enquête doit être faite par la section cantonale, en vue de fixer la nouvelle situation matérielle de la famille. »

« Les subventions d'apprentissage devraient être accordées non seulement aux Pupilles qui travaillent effectivement chez un patron et qui font l'objet de l'établissement d'un contrat régulier de travail, mais aussi aux Pupilles qui font leur apprentissage dans les écoles professionnelles et techniques. »

« Les subventions d'apprentissage devraient être accordées non seulement aux Pupilles qui travaillent effectivement chez un patron et qui font l'objet de l'établissement d'un contrat régulier de travail, mais aussi aux Pupilles qui font leur apprentissage dans les écoles professionnelles et techniques. »

CONFÉRENCES D'HISTOIRE REGIONALE

La sixième conférence d'Histoire Régionale sera donnée vendredi 4 février, à 8 heures et sera dirigée par le tribun de la Société d'Histoire et de Littérature de la Région, M. de Launay, et sera consacrée à l'histoire et à la géographie de la Région.

On peut se procurer des cartes, 116, rue d'Alsace, au bureau des Familles nombreuses.

Une mauvaise cause

a besoin d'un avocat DES BOUCHERS SE COTISENT POUR ASSURER LEUR DÉFENSE

Des bouchers de Lille et des environs ont tenu hier, en la salle du Galion, rue de l'Arc, une réunion sous la présidence de M. Savaite, M. Honhon faisant fonction de secrétaire.

On s'éleva d'abord contre le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires, qu'un juge élevé et on préconisa même l'intervention d'un sénateur, M. Pichon, auprès de M. de Lasteyrie, pour la défense des intérêts des bouchers.

Enfin, on s'occupa de la grande question du jour : la comparaison des bouchers de Lille avec ceux de la Région. On s'éleva à cette occasion — naturellement — contre l'attitude de la presse locale et contre la déposition de M. Montsarrat, laquelle gêne fort ces messieurs.

« Et puis, après une critique des employés des contributions, qui opèrent contre les bouchers, après un aperçu des démarches tentées par le Syndicat des bouchers de la Région, on se préoccupa de la grande question pratique, but principal de la réunion.

« Un appel de fonds fut fait auprès de tous les bouchers présents, pour soutenir les procès en cours. La cause des bouchers de Lille, est la cause de tous les bouchers de la Région. En conséquence, on proposa que chaque boucher cotisât vers une cotisation spéciale de 50 francs pour la défense de la corporation, par le choix et l'intermédiaire d'un avocat.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, et l'on se sépara après un ultime appel en faveur de la cause des bouchers de Lille. Les résolutions qui nous furent communiquées par un assistant sur cette intéressante réunion.

Deux affaires d'escroqueries aux dommages de guerre

UNE CONdamnATION

Jules Lantier, 45 ans, journaliste, demeurant à Lille, rue Au-Vent, a réclamé, dans sa demande d'indemnité, comme dommages de guerre, des objets mobiliers qu'il n'avait jamais possédés.

D'autre part, pour appuyer sa demande, il avait imité la signature de deux personnes de son voisinage sur l'attestation réclamée et fourni en l'absence de bons régularisateurs le Tribunal l'a condamné hier à 15 jours de prison, avec le bénéfice du sursis.

UN ACQUITTEMENT

Henri Gotthald, 43 ans, manœuvre à Thumesnil avait réclamé, comme dommages de guerre, une somme de 12.000 francs, valeur actuelle et devant la commission cantonale, cette juridiction lui avait alloué 9.000 francs d'indemnité. Il avait fait appel de cette décision, des lettres recommandées envoyées à la Préfecture, tendant à faire croire que le ministre avait réclamé des dommages pour des objets mobiliers qu'il n'avait jamais possédés.

Après enquête et explications de la défense qui rapporta la preuve que la demande de dommages émanait de ces objets mobiliers en vertu d'une indemnité pour destruction, le Tribunal après délibéré de M^e Arnoux, a prononcé l'acquiescement.

Dans la Presse

LA NOUVELLE DIRECTION DU "PROGRES DU NORD"

Le « Progrès du Nord » vient de publier la note suivante dans laquelle le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle du « Progrès du Nord » souhaite la bienvenue à son nouveau directeur : M. Laporte.

« Nous sommes heureux de voir au poste de Directeur du « Progrès du Nord », M. Emile Laporte, qui est entré en fonctions et le Conseil d'Administration est heureux de lui souhaiter la bienvenue. »

« D'ailleurs, il s'agit plutôt d'une rentrée que d'une entrée en fonctions, car notre ami Laporte revient après vingt années dans cette Maison où il a passé toute sa jeunesse, à l'école ou à l'atelier, et où il avait toujours avec nous ses parents. »

« Nos anciens lecteurs se souviendront certainement de celui qui, aux côtés de Georges Robert et Paul Assolons, fut en 1920 comme secrétaire de Rédaction et deux ans plus tard, succéda à M. Lagrillière-Beaulieu, en qualité de Rédacteur principal de notre vieux « Progrès », à Paris, en 1922. Il avait été, pendant son séjour en chef de l'Union Républicaine de l'Est, le fondateur et le respecté Léon Bourgeois Président du Sénat. »

« Durant la guerre, dans les conditions les plus difficiles et les circonstances les plus critiques, il continue à faire paraître son journal. Enfin, il y a quelques mois encore, Emile Laporte dirigeait la France de l'ouest, régional par excellence de la Région. »

« Militaire et écrivain républicain, il a défendu pendant toute sa carrière une politique d'union et de concentration démocratique. »

« Nous prions notre confrère, Emile Laporte de recevoir nos souhaits de bienvenue les plus cordiaux. »

Un an après !

Dans la soirée de mercredi, vers 20 heures, un élève de l'Institut Industriel, M. Jean Buvrier, 21 ans, demeurant 17, rue Jeanne d'Arc, se promenait dans un café de la place Philippe-Lébourg, remarqua devant le comptoir de l'établissement, un individu portant un pardessus imperméable qui lui avait été volé il y a un an.

« En calimini, M. Buvrier s'en fut au poste de police de la Préfecture demander à un agent de vouloir bien l'accompagner jusqu'à la place Philippe-Lébourg, afin de l'aider à récupérer son vêtement. »

« Il parut qu'il essaya un refus !... Revenant à son point de départ, l'étudiant s'enquit alors auprès du consommateur de l'imperméable de l'endroit où il avait acheté celui-ci, puis finalement lui dit la vérité. L'homme fit réponse, à être un de ses amis, puis s'en fut chez M. Buvrier, qui le pistait jusqu'au boulevard Louis XIV, où soudain il le perdit de vue. La police a été mise au courant des faits que nous venons de résumer. »

Chronique Théâtrale

LE BARBIER DE SEVILLE

Une reprise de l'œuvre de Rossini, donnée jeudi au Théâtre Municipal avec le concours d'éléments étrangers à la troupe sédentaire, avait réalisé une soirée très comble.